



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Essonne

Commune : Mondeville

Autres communes :

R500

Appellation : Croix de chemin

Monument(s)

Appellation : Croix de chemin

Protection : classement

Arrêté : classement le 09/10/1969

Étendue de la protection : Croix de chemin dite la Croix Rouge (cad. NON CADASTRE ;
DOMAINE PUBLIC) : classement par arrêté du 9 octobre 1969

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.